



Contrat de construction et prix ferme et définitif

Par **cedric59283_old**, le **12/10/2007** à **20:57**

bonsoir,

je suis actuellement en plein projet de construction. le compromis de vente pour le terrain a été signé en date du 11/05/2007, le contrat de construction avec le constructeur le 06/07/2007 pour un prix ferme et définitif.

il s'avère qu'après une étude de sol, il faut faire un double radier. ce qui représente un surcoût au niveau de la construction (+10 000€)

Étant couvert par ce prix ferme et définitif doit-on payer ce supplément? le contrat nous lie-t-il à ce constructeur là?

par avance je vous en remercie.